



## Central Electricity Board

### Communiqué

#### Plan d'aide aux clients résidentiels et aux petits commerces pendant la période de confinement

Conformément à la décision du gouvernement, le CEB souhaite informer ses abonnés et le public en général qu'un plan d'aide a été mis en place pour alléger le paiement des factures d'électricité de certains clients résidentiels et petits commerces pendant la période de confinement, comme suit :

1. Les abonnés détenant les **tarifs sociaux 110A et 110B** seront totalement exemptés du paiement de leur consommation d'électricité, ainsi que du *Meter Rent*, pendant la période de confinement, qui couvre deux mois. Environ 60 000 familles, considérées comme les plus vulnérables, bénéficieront de cette mesure.
2. Les petits commerces détenteurs **du tarif 215A** (définis comme des petits commerces sous le tarif 215 et ayant consommé au maximum 125 kWh, en moyenne, au cours des 12 derniers mois) seront aussi totalement exemptés du paiement de leur consommation d'électricité, ainsi que du *Meter Rent*, pendant la période de confinement, qui couvre deux mois. Environ 16 000 petits commerces bénéficieront de cette mesure.
3. Les abonnés qui tombent sous les **tarifs résidentiels 110 et 120** bénéficieront d'une réduction allant jusqu'à Rs 200 mensuellement pour leur consommation d'électricité pendant la période de confinement, qui couvre deux mois. Au total, la réduction maximale sera de l'ordre de Rs 400 sur les deux mois. Environ 300 000 familles sont concernées par cette mesure.

La première réduction mensuelle sera appliquée lors de l'émission de la prochaine facture. La deuxième réduction mensuelle sera appliquée à la facture du mois suivant.

Par ailleurs, comme nous l'avons annoncé précédemment, aucune pénalité ne sera appliquée par le CEB si les abonnés dépassent la date limite de paiement pendant la période de confinement. Un moratoire supplémentaire de quatre mois maximum sera accordé pour le paiement des factures après la levée du confinement. De plus, il n'y aura pas de déconnexion de l'approvisionnement en électricité pendant la période de moratoire. Des facilités de paiement seront également accordées aux consommateurs, au cas par cas. Les mesures énoncées dans ce paragraphe s'appliquent à l'ensemble des abonnés, toutes catégories confondues.

Nous vous remercions de votre collaboration.

**La Direction**  
**23 avril 2021**